

**Mémoire présenté dans le cadre de la**  
**consultation publique sur la norme à respecter par la**  
**fonderie Horne de Glencore à Rouyn-Noranda**

Cher lecteur, partie prenante de l'équipe décisionnelle,

Je me présente. Mon nom est 53-54 Je suis native de 53-54 , plus  
précisément de 53-54 J'y ai habité jusqu'à l'âge de 53-  
54 pour la compagnie Kruger, usine de pâtes et papier. 53-54 est réputée,  
entre autres, pour son odeur aigre produite jadis par ce type d'usines. La Wayagamack était la  
pire à mon souvenir. Je me souviens 53-54 comme d'une  
compagnie qui « purifie » le fleuve Saint-Laurent. En effet, Kruger a investi de nombreuses  
sommés d'argent pour moderniser ses installations et continue l'amélioration afin d'être à la  
fine pointe de la technologie. Située entre la rivière Saint-Maurice et l'embouchure du fleuve  
Saint-Laurent, la drave y a été le mode de transport par excellence des matières premières, les  
arbres. Sur l'eau, l'écorce se détache et tombe au fond de la rivière pendant son voyage,  
provoquant un dérangement de l'écosystème. La drave s'est vue prohibée à cause de ses  
résultantes nocives. On disait à l'époque qu'il y avait des poissons à 3 yeux dans la rivière...  
Quand je dis que je viens de Trois-Rivières, encore aujourd'hui, c'est la ville qui pue.

J'ai fait des études 53-54 . Là, c'était la compagnie Lay's qui  
puait... mais ça dépendait des vents... 53-54 ... on en riait. Certains amis disaient qu'ils  
payaient bien pour un emploi étudiant.

J'ai déménagé à 53-54 , ma vie d'adulte commençait. L'aéroport avait une route  
53-54 C'était temporaire... Les Boeing traversaient mes nuits  
sans trop d'inquiétude, j'avais l'énergie d'une femme de 25 ans qui dort bien.

Ma première maison était retirée de la ville. 53-54 au nord de Québec, accessible par un  
chemin de campagne paisible! ...Et l'autoroute 53-54 a cogné 53-54 . J'ai  
déménagé.

53-54 a été la ville où j'ai accueilli mes 53-  
54 enfants! Le côté agricole tout en étant dans une  
petite ville qui offre des services, c'est parfait! Berceau du développement durable, j'ai appris  
que 2 bacs de composte c'était autorisé pour les gens avec un grand terrain, j'ai nagé avec les  
maîtres-nageurs dans une piscine de 25 mètres fraîchement construite, j'ai vu l'usine  
respecter ses citoyens et le lac juste devant cette dernière, j'avais un maire qui était actif pour  
sa population (merci Alain Rayes).

Puis 53-54 est arrivée sur la table. Rouyn-Noranda.

Wikipédia, Google Map, Centris, recherche Google, qu'est-ce que cette ville peut bien m'offrir ?  
On a refusé. On ne le sentait pas... C'est loin. On doit traverser un parc. Les enfants sont jeunes.  
Pourquoi on ferait ça? L'employeur offre une prime alléchante... on y pense...

On comprend que Rouyn-Noranda c'est une ville de culture, qui bouge au son du FME, de Osisko en lumière, que la ville prête des vélos et des raquettes et qu'il y a un lac en plein milieu du centre-ville, comme 53-54 ! Les vidéos promotionnels nous rassurent et 2 semaines plus tard, on finit par accepter de refaire notre vie au loin. C'est un 53-54 Ça passe vite 53-54..

On a peine à trouver une maison abordable. Les mines sont « au top » qu'on nous dit. C'est quoi une mine? L'agent d'immeuble nous amène visiter une maison sur la rue 53-54. Drôle de nom... C'est un 53-54 . C'est la 10 ou 15<sup>e</sup> maison qu'on visite. On a 3 jours pour trouver une maison. On demande à l'agent si les roches derrière le quartier sont là depuis longtemps, si l'usine avec les 2 grandes cheminées est nocive pour la santé des gens du quartier. Il est flou... il veut vendre... mais finit par nous dire que lui préfère son quartier à celui-ci. Le quartier Sacré-Cœur est parfait pour les jeunes familles. C'est plus cher... les maisons sont rares... on augmente notre budget. J'habite sur la rue art.53-54. Nous sommes le 53-54 . Je réside pour les<sup>53-</sup><sub>54</sub> prochaines années ici avec ma famille. On découvre les environs peu à peu, il y a des sentiers derrière le quartier. On se promène près d'un ruisseau orange, dont on ne sait pas trop ce que c'est... On sent une odeur de soufre. Ici les gens disent que ça goûte la mine. Comme quand on lèche une allumette... C'est douteux... Puis 3 ans passent, puis 4 et la famille d'accueil abitibienne se bâtie. Quand je traverse le parc, c'est un grand respire de liberté qui m'emplit les poumons! Je suis chez-moi. C'est la nature, c'est l'hiver, la culture, la proximité, les possibilités, l'avenir meilleur, les choix de vie que j'ai fait ici, par choix, la carrière, le bon salaire, un travail qui me permet de découvrir l'Abitibi, le Témiscamingue et le Nord-du-Québec, je me sens bien. Je fais partie de la communauté des gens expatriés, c'est-à-dire qui n'ont pas de racine ici, mais qui s'en créent par amour pour la ville et par choix. Je suis une « expate ». Un expat sait repartir à zéro, un expat comprend que l'endroit n'est pas le bon si tu n'es pas bien pour lui et les siens, un expat sait déménager et se rebâtir une vie meilleure, ça ne lui fait pas peur.

On parle du quartier Notre-Dame, car les vents dominants portent les contaminants majoritairement dans ce secteur. Ma maison, située dans le quartier Sacré-Cœur, se trouve à l'intérieur de la zone « périmètre du secteur industriel » de la Fonderie Horne. Je l'apprends en 2022. Malgré le retard, je comprends peu à peu les paramètres du problème et surtout les inquiétudes des gens qui m'entourent. Le problème est majeur. La santé publique a énuméré les impacts de ne pas respecter la norme de 3 ng/m<sup>3</sup> sur la santé des résidents et a divulgué des études prouvant le tout. Dans le « périmètre du secteur industriel », c'est 15 ng/m<sup>3</sup> que ce sera. J'aurais beaucoup de lecture à faire. Je ne juge pas quand je ne connais pas un dossier à fond. Richard Desjardins énumère des faits sur les fondateurs de Glencore et ça fait peur. Le dossier est lourd, l'historique de l'usine est grand, l'histoire de la ville est là, les gens d'ici ont leur opinion. Moi est mes yeux de nouvelle arrivante, même après<sup>53-</sup><sub>54</sub> ans, on se demande à quoi ça rime tout ça. J'étais bien ici... Maintenant, ma ville pue.

53-54 je m'assure de faire appel à des spécialistes du ou des domaines d'expertises requis. J'écoute et prends conscience des besoins du client, des occupants, mais c'est aux professionnels de la construction que revient la responsabilité de répondre à ce besoin avec finesse et exactitude. Bien que l'agrandissement

d'une garderie ait pour principal intervenant l'enfant, ce n'est pas sur eux qu'on remet la responsabilité des normes à respecter.

Cher comité décisionnel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, merci de tenir cette consultation publique. Or, je doute fortement que votre processus soit adéquat. Je ne suis pas spécialiste de votre dossier d'analyse, car je n'ai pas lu toute la documentation existante sur votre site de consultation, je n'ai pas analysé à voir si des études supplémentaires seraient requises. Je ne suis pas en mesure de critiquer avec assurance ce qui est bon ou non dans le plan d'amélioration des installations de la fonderie, car je ne suis pas ingénieure industrielle. Je doute que le délai de la fin novembre 2022 soit respecté, mais je crois en votre équipe et souhaite de tout cœur que vous ayez les compétences professionnelles et personnelles pour être dans votre position en ce moment.

Armée de mon bagage personnel, j'ai toutefois des réponses précises à l'objet de la présente consultation :

#### **POINT #1 – Exigence de 15 ng/m<sup>3</sup> en 5 ans**

**Réitérant que la santé de la population est primordiale, le MELCC propose d'imposer une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m<sup>3</sup>) à Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda, conformément aux repères fixés par les autorités de santé publique le 10 août 2022. Il s'agirait d'une première étape importante pour l'amener à se conformer à la norme québécoise de 3 ng/m<sup>3</sup>. Cette consultation vise à mesurer l'accord de la population au sujet de l'exigence de 15 ng/m<sup>3</sup>, de même qu'au sujet du délai de cinq ans pour l'atteindre.**

Réponse :

Je suis en désaccord. Une moyenne annuelle d'arsenic dans l'air de 15 ng/m<sup>3</sup> est inacceptable puisque la norme au Québec est de 3 ng/m<sup>3</sup>. Le calcul d'une « moyenne » n'est pas adéquat. La norme à respecter devrait être un maximum à ne pas dépasser, et ce, en tout temps. Malgré l'historique de la fonderie pour la ville, le droit acquis n'est plus en vigueur lorsque la santé des gens est en jeu. Pour les « expats », l'important est aujourd'hui et demain et non hier ce que c'était. Pour d'autres « non-expats » aussi, j'en suis certaine.

J'ai analysé au niveau « gestion de projet » le plan de Glencore pour la réalisation des travaux. Il est hors de tout doute que ces gens croient au Père Noël. Je sais de quoi je parle puisque je suis ce type <sup>53-54</sup> qui croit que rien n'est impossible. Or, ici on parle d'un projet de type « design build », c'est-à-dire que la construction se fait en même temps que les plans et devis. De plus, dans l'échéancier, la construction débute en même temps que l'étude de faisabilité ainsi que l'approvisionnement ce qui est, pardonnez mon expression, croire aux licornes. Je trouve Glencore extrêmement lucide et intelligent d'avoir soigneusement dressé la liste des éléments incontrôlables qui leur permettra assurément de justifier les retards à l'échéancier dans 4 ans. Du point de vue gestion de projet, je préfère de loin la planification sur 7 ans, car elle permet de mieux suivre les paramètres du projet et s'assurer de l'efficacité des modifications pour rencontrer les normes qui leur auront été imposées. La mise en service serait

assurément moins longue si le projet est adéquatement maîtrisé à partir du début. D'ici à la mise en service, on arrête tout ou on diminue les intrants afin d'atteindre le 3 ng/m<sup>3</sup> dès maintenant. Avec les pertes monétaires occasionnées, je suis certaine que l'échéancier du projet de modernisation serait respecté.

### **POINT #2 – Exigences réduction des autres métaux**

**En ce qui concerne les autres exigences à intégrer dans l'autorisation, le MELCC souhaite également consulter la population à l'égard des réductions annoncées par Glencore pour la Fonderie Horne dans son plus récent plan d'action. Vous êtes invités à prendre connaissance des performances annoncées concernant le plomb, le cadmium, l'arsenic, le nickel et le dioxyde de soufre, contaminants pour lesquels des réductions progressives sont prévues. En ce qui a trait aux autres métaux, le respect des normes de l'[annexe K \(Lien externe\)](#) du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère sera exigé.**

Réponse :

Concernant le plan d'action de Glencore pour la réduction des autres contaminants, encore là, je ne suis pas spécialiste. SVP, tournez-vous vers des spécialistes ayant les compétences d'analyser les rapports de Glencore avec lucidité, de trouver les incohérences, de voir les erreurs. Ma recommandation pour ce volet? Respect des normes en vigueur au Québec dès maintenant.

Ville de Rouyn-Noranda, Douce-Rebelle?

Rouyn-Noranda est beaucoup plus que la fonderie Horne. L'affiche à l'entrée de la ville devrait être retirée. Certes l'anode de cuivre fait partie de l'histoire. Mais qu'en est-il du développement de la ville après la création des 2 cheminées? Est-ce vraiment une fierté? Quelle image voulons-nous donner au reste du Québec et à l'extérieur du pays? L'anode rouillée ou la panthère rose et le serpent jaune du FME? Faut en revenir de la fonderie, je pense... Le manque de main d'œuvre se fait sentir partout. Les employés de la compagnie auront du travail pendant le ralentissement des opérations. Les entrepreneurs qui font des « shut down » (arrêts planifiés pour entretien et réparation) auront d'autres projets pendant ce temps... Exigez le ralentissement des opérations pendant les travaux.

De plus, j'aimerais faire appel à la CNESST dans le dossier. Tous les travailleurs qui sont en contact avec une qualité d'air ne répondant pas aux normes du Québec devraient porter plainte. Un projet de loi interdisant le dépassement des limites de concentration permises est requis. Tout comme la loi interdisant l'amiante dans la construction et l'exploitation de mines d'amiante qui nuisait grandement à la santé des personnes en contact avec cette matière, il serait de mise de faire une loi très stricte sur les normes à respecter.

Espérant que le présent mémoire aura eu un certain poids dans votre étude.